



## Accident de chantier à la rue de Genève

**Jeudi 24 février, vers 12h, les services de secours sont intervenus à la rue de Genève, où un accident de chantier était signalé. Sur place, les policiers et les ambulanciers ont porté secours à cinq ouvriers blessés à la suite de la rupture d'un tuyau de bétonnage. Quatre sont légèrement touchés alors que le cinquième est plus sérieusement atteint sans que son pronostic vital ne soit engagé. Tous ont été pris en charge et acheminés en milieu hospitalier. Une enquête est menée par la Police de Lausanne, sous la conduite du Ministère public, afin de déterminer les causes de l'accident.**

Jeudi 24 février, vers 12h, un accident sur le chantier du LEB était signalé à la police. Les secours ont rapidement été dépêchés sur les lieux, où cinq ouvriers étaient blessés. Sur place, les policiers, ambulanciers et spécialistes du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) ont prodigué les soins nécessaires aux blessés et les ont pris en charge afin de les conduire en milieu hospitalier. Quatre d'entre eux ne sont que légèrement atteints alors que le cinquième est plus sérieusement touché sans que son pronostic vital ne soit engagé.

La Police municipale de Lausanne a procédé à la sécurisation des lieux, à la fermeture de la rue de Genève durant une vingtaine de minutes, ainsi qu'aux investigations d'usage.

Des premiers éléments recueillis sur place, il ressort que cet accident est dû à la rupture d'un tuyau de bétonnage. Sous la conduite du Ministère public, une enquête est menée par la Police municipale de Lausanne afin de déterminer les circonstances exactes de cet accident.

Cette intervention a nécessité l'engagement de quatre patrouilles de Police-secours, de trois policiers motocyclistes, de deux scootéristes, de quatre ambulances du Service de protection et sauvetage (SPSL) et d'un équipage du SMUR de Lausanne.

Le Corps de police

### Renseignements médias

- Sébastien Jost, chargé de communication, tél 021 315 36 81

Lausanne, le 24 février 2022